

**Demande de dérogation pour la capture et la perturbation intentionnelle
de spécimens d'espèces animales protégées d'amphibien
Capture pour déplacement d'individus de Grenouille rieuse
(*Pelophylax ridibundus*) avant déconstruction d'un bassin de rétention
(2026)**

I. Contexte

Après une cinquantaine d'années de fonctionnement, le Centre de Production Thermique (CPT) de Blénod-Lès-Pont-à-Mousson a été mis en arrêt définitif en 2014. Le Mémoire de Cessation d'Activité, rapport décrivant les opérations à réaliser afin de réhabiliter le site, a été envoyé à Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle le 15 septembre 2014, avec copie à la DREAL. L'activité de production d'électricité s'est poursuivie sur la partie sud-est du site au droit de laquelle un CCG a été mis en service en 2011.

A la fermeture du CPT, le site a été transféré au Centre de Post-Exploitation (CPE) d'EDF qui assure depuis lors la maîtrise d'ouvrage des opérations de mise en sécurité, de conservation et de déconstruction des installations industrielles de l'ancienne centrale thermique. La préparation de la déconstruction du bassin de rétention situé au centre du site s'inscrit dans ce cadre. Le bassin se remplissant périodiquement d'eaux de pluies, une petite population de grenouilles rieuses (*Pelophylax ridibundus*) a été observée au sein de cet ouvrage artificiel. Le présent dossier vise à tenir compte de la présence de cette espèce dans le cadre des travaux, afin notamment de déplacer les individus vers un point d'eau naturel en amont de la déconstruction.

II. Protocole

1) Espèce concernée

À la suite d'un inventaire réalisé par Antonin Conan (R&D EDF) sur le bassin d'orage du CPE de Blénod, selon les protocoles POPAmphibien et ADNe, seule la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) a été détectée. La présente dérogation portera donc uniquement sur cette espèce.

2) Site de capture & de relâché

Le site de capture correspond à un bassin d'orage d'environ 675 m², situé sur le foncier EDF du CPE de Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Figure 1). Ce bassin présente des parois verticales d'environ 3 m de hauteur, empêchant les amphibiens de sortir par leurs propres moyens. Le site de relâché est une zone humide d'environ 6 000 m² (Figure 1), elle se situe à environ 300 m à vol d'oiseau du bassin initial. Elle présente une végétation aquatique plus ou moins développée et est déjà colonisée par des Grenouilles vertes (*Pelophylax* sp.), identifiées au chant en 2025.

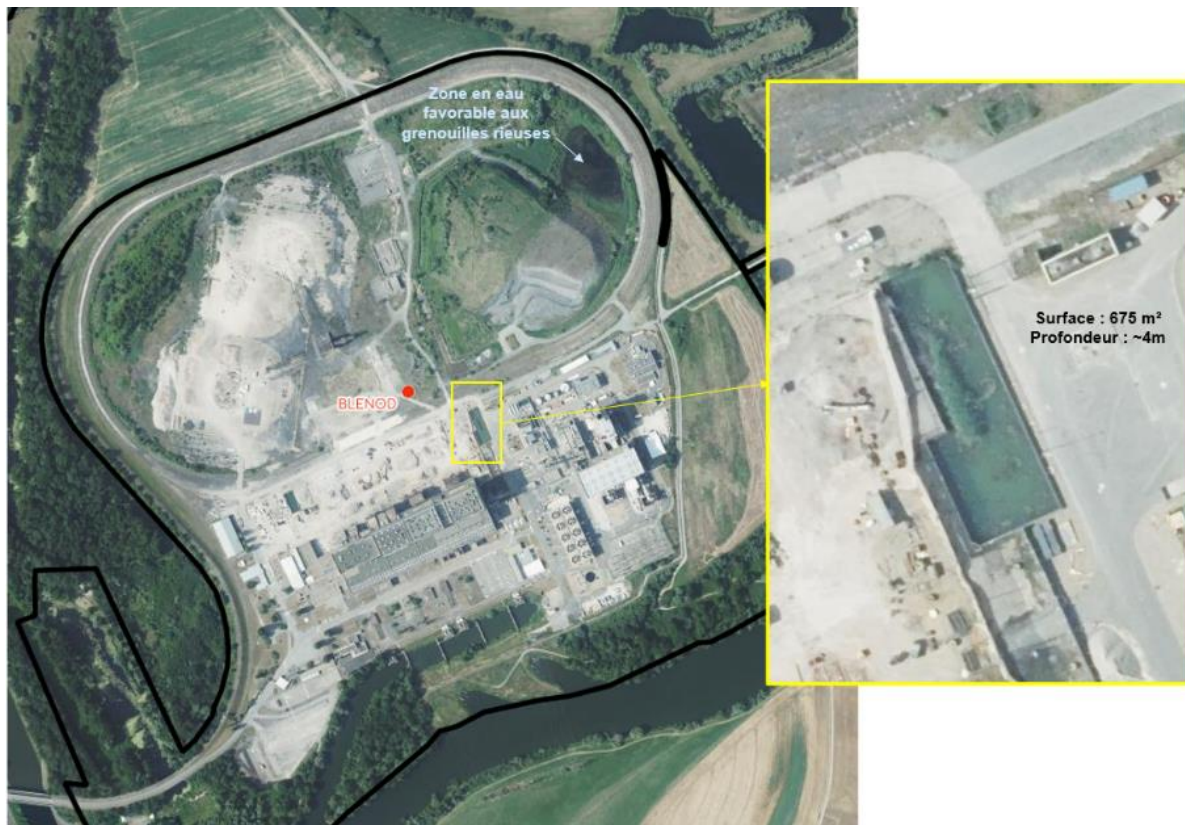


Figure 1 : Site de Blénod et localisation du bassin qui sera déconstruit ainsi que de la zone favorable de relâché.

3) Installation d'un échappatoire

Afin de permettre aux individus de sortir du bassin par leurs propres moyens, deux échappatoires ont déjà été installés sur site. Il s'agit d' « échelles » en plastique ou en fibre de coco (Figure 2), conçues pour faciliter la sortie des amphibiens depuis des bassins aux parois verticales, comme celui concerné. Leur efficacité a d'ailleurs déjà été démontrée lors d'une précédente étude de R&D réalisé sur un autre site, et présenté au congrès de la Société Herpétologique de France en 2025.

Dans le cadre de la présente dérogation, des boîtes de récupération seront placées à la sortie de chaque échappatoire afin de comptabiliser les individus ayant réussi à sortir du bassin et de les transférer plus facilement vers la mare d'accueil (cf. II.4).



Figure 2 : Exemple d'une échappatoire installé sur dans un bassin d'orage sur le site de Dirinon (Finistère)

4) Assèchement progressif du bassin

À compter de la fin de la période de reproduction de la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) (i.e. septembre), seule espèce identifiée dans ce bassin en 2025 grâce à des échantillons d'ADN environnemental, le niveau d'eau sera progressivement abaissé. Cette baisse s'étalera sur deux semaines afin d'inciter les individus à quitter le bassin en empruntant les échappatoires.

5) Capture des individus

À l'issue de la période de diminution progressive du niveau d'eau du bassin (fin septembre–début octobre), les individus encore présents seront capturés à l'épuisette ou à la main. Ils seront ensuite placés dans des seaux afin d'être déplacés (cf. II.4).

Un protocole d'hygiène sera appliqué avant le début des captures. Il consistera à désinfecter l'ensemble du matériel (waders, bottes, épuisettes, nasses, gants) afin de limiter tout risque de transfert d'agents pathogènes (Miaud, 2014).

Lors des inventaires de 2025, 20 individus chanteurs (i.e. mâles) ont été comptabilisés. Nous estimons donc qu'au minimum 20 individus, et au maximum une centaine (adultes et juvéniles confondus), seront capturés sur ce site.

6) Déplacement et relâché

Les individus capturés et placés dans des seaux fermés seront ensuite déplacés en voiture depuis le bassin concerné vers une mare favorable située au nord-est du site, qui ne sera pas impactée par la cessation d'activité de la centrale. Cette mare est déjà colonisée par des individus de *Pelophylax sp.* et se situe à environ 300 m à vol d'oiseau du bassin initial.

III. Intervenants

Les manipulations réalisées durant cette étude seront effectuées et encadrées par Antonin Conan possédant de très bonnes connaissances sur l'herpétofaune française :

Conan Antonin ingénieur chercheur en écologie terrestre

- Formations :

- Doctorat en Biologie de la conservation : « *Rôles écologiques des bassins d'orage routiers pour les amphibiens* ». Capture, manipulation, implantation de puce sous-cutanée (RFID) et chirurgie sur amphibien (Crapaud vert).
- Master Biodiversité et Gestion de l'Environnement dans lequel des sorties herpétologiques étaient réalisées.
- Formation à l'utilisation d'animaux de la faune sauvage non-hébergée a fins scientifique concepteur sur modèle Amphibiens.
- Stage de 6 mois sur les maladies des amphibiens avec une grande partie de terrain et de manipulation sur les amphibiens. Formé par Claude Miaud à la capture, la manipulation et le marquage par implantation de puce sous-cutanée (RFID) chez les amphibiens.

Bibliographie :

- Miaud C., 2014, Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens dans la nature à destination des opérateurs de terrain. *Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse*, Université de Savoie et Ecole Pratique des Hautes Etudes (eds), 7 p.